

Bordeaux, le 24 mars 2020

La rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des Universités d'Aquitaine

à

Madame et messieurs les inspecteurs d'académie directeurs et directrice
académiques des services de l'Education nationale de la Dordogne,
de la Gironde, des Landes, du Lot et Garonne et des Pyrénées Atlantiques,

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du second degré,
Madame et messieurs les secrétaires généraux adjoints du rectorat,
Monsieur le directeur de l'Agence Erasmus +/- Education Formation
Mesdames et messieurs les directeurs et directrices de service du Rectorat

Rectorat – DRRH

Direction des personnels d'encadrement,
administratifs, techniques, de laboratoire,
santé, sociaux

Patrick BOUCHET Directeur

Carole LOCTEAU Cheffe de bureau

Référence à rappeler :

DRRH / DEPAT n°2020/17

Affaire suivie par :

Emmanuelle DAUDIES

ITRF Rectorat-DSDEN

Téléphone : 05 57 57 39 57

emmanuelle.daudies@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph
de Carayon-Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Objet : CARRIERE DES PERSONNELS ITRF :

- **Candidature aux tableaux d'avancement de grade pour les personnels ingénieurs et techniques de recherche et de formation (ITRF) pour les corps : ATRF - TECHNICIEN – ASI – IGE – IGR.** (*y compris les personnels de laboratoire en EPLE*).

Réf : circulaire ministérielle n°2019- 174 du 22 novembre 2019- BO N° 11 du 29 novembre 2019.

- **Concours ITRF**

J'ai l'honneur de vous adresser en complément à ma note relative aux opérations de gestion des personnels ATSS des instructions complémentaires concernant l'avancement et le recrutement des personnels ITRF.

Compte tenu de la crise sanitaire susceptible de durer plusieurs semaines, il est nécessaire de privilégier par les agents l'envoi des différents dossiers d'une manière dématérialisée.

Un délai supplémentaire sera donc accordé aux agents pour retourner leurs demandes d'avancement.

Les services feront preuve de bienveillance et restent à votre disposition pour vous accompagner dans l'établissement de votre dossier.

Tableau d'avancement :

Les actes de candidatures doivent être retournés à mes services pour **le 14 avril 2020 au lieu du 10 avril 2020** comme initialement prévu dans la note de service de décembre 2019.

Vous trouverez ci-après les modalités d'envoi des dossiers de candidatures (uniquement pour les dossiers qui n'ont pas encore été transmis à la DEPAT) pour les personnels exerçant en EPLE et pour les personnels exerçant en services académiques.

A - Pour les agents exerçant en EPLE

Les personnels sont invités à transmettre uniquement par mél le dossier complet à leur établissement à l'adresse codifiée en ce.RNE@ac-bordeaux.fr et à celle du chef d'établissement : pr.RNE@ac-bordeaux.fr.

A réception du dossier complet de l'agent, le chef d'établissement devra :

1 -

Compléter et valider par la mention « bon pour accord » l'ANNEXE C2c LA TA ATSS-BIB-ITRF rapport d'aptitude professionnelle

Valider par la mention « bon pour accord » l'ANNEXE C2e LA TA ITRF et accès au corps des conservateurs généraux rapport d'activité

2 - transmettre par mél l'ensemble du dossier finalisé à la depat aux destinataires suivants :

emmanuelle.daudies@ac-bordeaux.fr
carole.locteau@ac-bordeaux.fr

Merci de respecter les modalités pratiques suivantes :

- un mel par candidature avec un objet précisant le nom, le prénom, le corps, le numéro RNE
- dans la mesure du possible, merci d'envoyer le dossier dans un seul document PDF.

B - Pour les agents exerçant en services académiques

Les personnels sont invités à transmettre uniquement par mél le dossier complet à leur responsable hiérarchique selon les modes de communication habituels.

A réception du dossier complet de l'agent, le responsable hiérarchique devra :

1 -

Compléter et valider par la mention « bon pour accord » l'ANNEXE C2c LA TA ATSS-BIB-ITRF rapport d'aptitude professionnelle

Valider par la mention « bon pour accord » l'ANNEXE C2e LA TA ITRF et accès au corps des conservateurs généraux rapport d'activité

2 - transmettre par mél l'ensemble du dossier finalisé à la depat aux destinataires suivants :

emmanuelle.daudies@ac-bordeaux.fr
carole.locteau@ac-bordeaux.fr

Merci de respecter les modalités pratiques suivantes :

- un mel par candidature avec un objet précisant le nom, le prénom, le corps, le service
- dans la mesure du possible, merci d'envoyer le dossier dans un seul document PDF.

Concours ITRF

Les inscriptions aux concours I.T.R.F. de la session 2020 devraient être enregistrées du jeudi 2 avril 2020 (12 heures, heure de Paris) au jeudi 30 avril 2020 (12 heures, heure de Paris).

Attention, il s'agit de dates prévisionnelles. Les candidats sont donc invités à se reconnecter régulièrement pour vérifier ces dates.

Les informations relatives aux concours ITRF propres à l'académie de Bordeaux devraient être mises en ligne à la rubrique habituelle (examens et concours/personnels ITRF) sur le site du rectorat à partir du 02/04/2020.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes précisions complémentaires que vous jugeriez nécessaires.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général et p.a
Le Secrétaire Général adjoint
Délégué aux relations et ressources humaines



Thomas RAMBAUD

